ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Embouteillage dans les auto-écoles

Question écrite n° 14529

Texte de la question

Mme Lisette Pollet interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les délais d'attente effarants pour l'examen du permis de conduire. Depuis le 1er janvier 2024, il peut être obtenu à partir de 17 ans. Alors que de nombreuses auto-écoles sont déjà sous l'eau depuis plusieurs mois face aux demandes, ils ne disposent pas de davantage de places, alors que le nombre de demande va nécessairement augmenter. À l'échelle nationale, cela serait 120 000 candidats potentiels qui passeraient les portes des auto-écoles. Selon les témoignages de plusieurs écoles drômoises, des parents font des esclandres pour que leurs enfants passent leur permis alors que les calendriers sont déjà bouclés depuis plusieurs mois. La situation risque d'être tendue puisque l'autorisation d'abaisser l'âge du permis n'a pas ouvert de nouvelles places. Elle l'alerte sur la pénurie des inspecteurs et des moniteurs et lui demande si des mesures supplémentaires seront mises en place afin d'accueillir le flux de jeunes dans les auto-écoles.

Données clés

Auteur : Mme Lisette Pollet
Circonscription : Drôme (2e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14529
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer
Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 janvier 2024, page 479
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)